



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Musees : Paris

Question écrite n° 376

Texte de la question

M Pierre Goldberg attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports sur le rejet categorique dont ses projets de reorganisation du Museum national d'histoire naturelle et de statut de ses enseignants-chercheurs font l'objet de la part de la tres grande majorite des personnels de l'etablissement, de son conseil d'administration et de son conseil specifique. Ce rejet est parfaitement fonde. Profondement retrogrades, muets sur un statut moderne des personnels, axes sur une gestion antidemocratique et sur le demantelement de l'etablissement, ces textes ne repondent en rien au besoin du Museum qui doit au contraire mettre fin aux archaismes persistant en son sein pour adapter sa politique de recherche et de conservation aux exigences du monde actuel. Il lui demande s'il compte retirer ces projets et, en concertation avec l'ensemble des personnels et des instances concernees, permettre l'application complete des nouveaux statuts dont l'etablissement a ete dote par le decret du 4 fevrier 1985 et generaliser au Museum les corps universitaires nationaux.

Texte de la réponse

Reponse. - Le decret du 4 fevrier 1985 portant statut du Museum national d'histoire naturelle, actuellement en vigueur, a pour objet, comme indique par le parlementaire, de moderniser la structure et les instances de cet etablissement et de trouver un mode de fonctionnement commun a des composantes tres heterogenes. Sans doute ce texte n'a pas recueilli un accord unanime - les professeurs notamment deplorant le niveau, trop faible a leurs yeux, de leur representation au conseil d'administration - et il n'a fait l'objet que d'une application partielle. Cependant, meme si la departementalisation instituee par le decret du 4 fevrier 1985 n'est pas entree dans les faits, les conseils d'administration et scientifique ont bien ete mis en place. Le Gouvernement precedent avait entrepris l'elaboration d'un nouveau decret, qui n'a pas rencontre l'assentiment de l'ensemble des personnels interesses. Ce projet est definitivement abandonne. Un equilibre acceptable par chacune des categories de personnels dont il faut reconnaitre le devouement et la passion pour leur etablissement doit pouvoir etre recherche dans le cadre du statut en vigueur.

Données clés

Auteur : [M. Goldberg Pierre](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 376

Rubrique : Patrimoine

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juillet 1988, page 2121